Mar Verr	que 113	Jo M	llit	s аіге	à	ľ	épi	eu	ve	de	0.75
l'e	au							••	• •	••	2.00
he	L	AIN	1G	PA	CF	(I)	IG	&	PR	OV.	Co.,
Montréal, Canada.											



Lard en Baril Marque "Anchor"	1
Lard pesant, Canada Short Cut,	
Mess brl. 35/45	22.50
Lard pesant, Canada Short Cut,	
Mess ½ brl	11.50
Lard du dos, Canada Short Cut,	
brh 45/55	
Lard du dos, Canada Short Cut,	
1 brl	11.25
Lard pesant Brown Brand, dé-	
sossé, tout gras, brl. 40/50	
Lard clair, pesant, brl. 20/35	
Lard de flanc, pesant, brl	22.00
Lard à fèves, (petits morceaux,	
mais gras), brl	16.50
Pickled Rolls, brl	20.50
Pickled Rolls, brl Saindoux Composé Raffiné. c	hoix
Marque "Anchor".	
Tierces, 375 lbs lb.	0.083
Boites, 50 lbs. net (doublure par-	
chemin)	0.08
Tinettes, 50 lbs. net (Tinette	
imitée)	0.083
Seaux de bois 20 lbs. net .\$1.80	0.00
Seaux de fer-blanc 20 lbs\$1.67½	0.083
Caisses 10 lbs. tins, 60 lbs., en	

caisses, bleu	0.09 1
Tierces, 375 lbs	0.12
parchemin)	0.128
tée)	0.124
blure parchemin\$2.50 Scaux en fer-blanc, 20 lbs.	$0.12\frac{1}{2}$
brut\$2.37\frac{1}{2}\$ Caisses, 10 lbs., tins, 60 lbs., en	0.117
caisse Konge	$0.12\frac{1}{2}$
Caisses, 5 lbs., tins, 60 lbs., en caisse Rouge Caisses 3 lbs., tins, 60 lbs. en	0.125
caisse rouge	0.123
Viandes fumées.	0.13
Jambons: Première qualité. Extra gros, 28 à 45 lbs	
Gros. 20 à 28 lbs	0.11
Moven If a to the	$0.14\frac{1}{2}$
Petits, 12 à 14 lbs Jambons désossés, roulés, gros,	0.14
Jambons désossés, roulés, gros,	•
Jambons désossés, roulés, petits	0.14
9 à 12 lbs	0.151
sans os, choisi	0.141
que anglaise, sans os, épais	0.14
Bacon de Laing, Windsor, dos	0.16

Jambons de Laing, choisis "Pi-	
que-Nique", 10 à 14 lbs	0.12
Petit bacon roulé, épicé, désos-	
sés 8 à 12 lbs	0.11
Bacon choisi, Wiltshire, coté 50	
lbs	0.18
Cottage Rolls	0.16
Saucisses tumees.	
Bologna (Bondon de Boeuf)	0.06
Bologna (Enveloppe cirée)	0.06
Brunswick (Beef Middles)	0.08
Frankfurts	0.09
Polish	0.09
Garlic Empress (Poulet, jambon et lan-	0.09
Empress (Poulet, jambon et lan-	
gue) doz.	I . IO
Saucisses fraîches	
Saucisses de porc (tripes de porc)	0.07
Saucisses de porc (tripes de mou-	
ton)	0.08
Petites Saucisses de porc (pur	
porc)	0.15
Saucisses Cambridge (paquets de	
saucisses de fermier	0.09
Chair à consisses (comme de la constant de la consisse de l'el linier de la consisse de l'el linier de la constant de la const	0.12
Chair à saucisses (seaux de 20	
lbs.) Boudin blanc	0.07
	0.07
	o .08
AGENCES	
LAPORTE, MARTIN & CIE, L	TEE
Montréal	, 1 2 2,
Légumes. Petit: Pois Importés "Soleil"	
Sur E tra Fins 100 boites	
Extra ins 100 boiles	0 0
Très I ns 100 "	15.00
Fins	14.00
Demi-f us 100 "	12.50 11.00
Moyen No 2 100 "	
Demi-f vs 100 " Moyen No 2 100 " Moyen No 3 100 "	9.50 8.75
2.0 3.1 100	0./3



Résumé des Règlements concernant les terres du Nord-Ouest Canadien.

Toutre personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 10 ans, pourra prendre comme homestead un quart de dection de terre disponible du Dominion, au Manitoba, à la Saskatchewan ou dann l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par rasocuration pourra être faite à n'importe quelle agence, à certaines conditions, par le père, la mère le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon. Devoirs.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui, chaque année, pendant mois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 85 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa œur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont blen aura la préemption sur un quart de sec-tion se trouvant à côté de son homestead. Prix, \$3.00

l'acre.

Devoirs—Il devra résider six mois chaque année pendant une durée de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead (y compris le temps requis pour obtenir la patenie du homestead) et cultiver cinquante acres en sus.

Un colon ayant forfait ses droits à son homestead et ne pouvant obtenir une préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix

acheter un nomestead dans certains districts.

Peroirs — Résider sur son homestead six mois chaque année pendant une durée de trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non autorisée de cette an-nonce ne sera pas payée.

PAIN POUR OISBAUX est le "Cottam Seed" fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'ap-precher comme valeur et comme popularité, ches tous les fournisseurs de grande. Ches tous les fournisseurs de gros.



Mince Meat DE CLARK

Absolument garanti, fait des Fruits, Pelures et Epices les plus choisis.

La boîte Nouvelle Grandeur intéressera vos clients.

W. CLARK

NONTREAL

Manufacturier de

FEVES AU LARD

Renommées

-Le Comptoir Mobilier-FRANCO-CANADIEN

Société à Charte par Actions 117-119 Rue Craig Ouest, - - Montréa

PHONE MAIN 6892

Le Comptoir Mobilier Franco-Canadien

Est ouvert à toute personne désirant contracter un emprunt sur effets mobiliers ou marchandises livrées à nos entrepots, sans s'exposer à payer des taux usuraires et ruineux. L'honorabilité des fondateurs et directeurs du Comptoir constitue la meilleure garantie des emprunteurs.

La Cie. achètera à des prix raisonnables et défiant toute concurrence, tous objets ou marchandises non-périssables, en réservant au vendeur l'option de rachat dans un temps déterminé.

Le Comptoir Mobilier Franco-Canadien

Fait des avances d'argent sur tous objets ou marchandises non périssables, ayant une valeur commerciale et déposés aux bureaux de la Société. La Société se charge de la Ven-

te par Encan de toutes marchandises et possède des En-trepots et Magasins Conérauc pour la Vente à Commission de tous articles et effets mobilie rt confiés à la Société poursexet